

AVIS DE PUBLICATION

En vertu de l'article 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation le Collège communal de BLEGNY informe la population que **le budget communal 2019** a été voté par le Conseil communal en séance publique du 20 décembre 2018 et peut être consulté à l'Administration communale à partir de ce jour, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Fait à Blegny, le 27 DEC. 2018

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 20 décembre 2018

Présents: MM Marc BOLLAND

Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE, Mireille HABETS
Ann-BOSSCHEM, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Frédéric DEBOUGNOUX, Charly DEDEE,
Serge ERNST, Julie FERRARA, Anne Marie FORTEMPS, Jérôme GAILLARD, René GOREUX, Marie GREFFE,
Eugénie IGLESIAS, Laurent MEDERY, Christophe RENERY, Luc WARICHET, Nicolas WEBER, Florence WESTPHAL
Myriam-ABAD-PERICK
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins

Conseillers
Présidente du CPAS
Directrice générale

8^{ème} objet : BUDGET COMMUNAL 2019 - APPROBATION.

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le budget présenté par le Collège communal pour l'exercice 2019 et comportant les prévisions ci-après :

Service ordinaire :

RECETTES	DEPENSES	SOLDE
15.339.565,14 €	15.095.578,91 €	243.986,23 €

Service extraordinaire :

RECETTES	DEPENSES	SOLDE
2.542.137,66 €	2.542.137,66 €	0,00 €

Vu l'avis favorable des membres de la Commission financière prévue par l'article 12 du Règlement général sur la comptabilité communale ;

Vu la demande d'avis de légalité faite au Directeur financier en date du 10 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 11 décembre 2018 ;

Vu la concertation du Comité de Direction du 11 décembre 2018 ;

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Collège communal le 10 décembre 2018, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Délibération du Conseil communal

en date du 20 décembre 2018

Suite n° 1 – 8^{ème} objet : **BUDGET COMMUNAL 2019 – APPROBATION.**

Après que le Bourgmestre ou les Echevins concernés aient répondu aux questions posées par les Conseillers ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : par quinze voix pour, cinq voix contre (DEDEE C., ERNST S., FORTEMPS A.M., GAILLARD J. et WEBER N.) et deux abstentions (COCHART J. et WARICHET L.), d'approuver le service ordinaire du budget communal 2019 comme suit :

	Service ordinaire
Recettes exercice proprement dit	14.916.280,34 €
Dépenses exercice proprement dit	14.914.925,91 €
Boni exercice proprement dit	1.354,43 €
Recettes exercices antérieurs	423.284,80 €
Dépenses exercices antérieurs	180.653,00 €
Boni exercices antérieurs	243.986,23 €
Prélèvements en recettes	0,00 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €
Recettes globales	15.339.565,14 €
Dépenses globales	15.095.578,91 €
Boni / Mali global	243.986,23 €

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	15.896.893,91 €	42.715,40 €	0,00 €	15.939.609,31 €
Prévisions des dépenses globales	15.516.324,51 €	0,00 €	0,00 €	15.516.324,51 €
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	380.569,40 €	42.715,40 €	0,00 €	423.284,80 €

Article 2 : par quinze voix pour, cinq voix contre (DEDEE C., ERNST S., FORTEMPS A.M., GAILLARD J. et WEBER N.) et deux abstentions (COCHART J. et WARICHET L.), d'approuver le service extraordinaire du budget communal 2019 comme suit :

	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	2.542.137,66 €
Dépenses exercice proprement dit	2.542.137,66 €
Résultat exercice proprement dit	0,00 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	0,00 €
Mali exercices antérieurs	0,00 €
Prélèvements en recettes	0,00 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €
Recettes globales	2.542.137,66 €
Dépenses globales	2.542.137,66 €
Boni / Mali global	0,00 €

Délibération du Conseil communal

en date du 20 décembre 2018

Suite n° 2 – 8^{ème} objet : **BUDGET COMMUNAL 2019 – APPROBATION.**

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	26.218.184,13 €	0,00 €	0,00 €	26.218.184,13 €
Prévisions des dépenses globales	26.218.184,13 €	0,00 €	0,00 €	26.218.184,13 €
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.282.000 € - budget présenté pour approbation au Conseil communal en 2019	
Fabriques d'église		
Barchon	1.316,14 €	20 septembre 2018
Blegny	2.497,81 €	20 septembre 2018
Housse	9.315,63 €	20 septembre 2018
Mortier	517,37 €	20 septembre 2018
Saint-Remy	23.123,80 €	20 septembre 2018
Saive	0,00 €	20 septembre 2018
Zone de police	1.395.678,75 €	
Zone de secours	479.656,97 € - budget pas encore voté par le Conseil de Zone	

EN CONSEQUENCE, le budget communal 2019 est approuvé.

Article 3 : les règles de publicité du présent budget seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 4 : conformément à l'article L1122-23, §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le présent budget sera communiqué aux organisations syndicales représentatives.

Article 5 : conformément à l'article L3131-1, § 1^{er}, 1^o du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



